



10937668449

Concours / Examen : ... ATTACHÉ ...
Session : ... 2024 ... Type : ... Interne ...
Spécialité : ... Administration générale ...
Epreuve : ... Rapport ...

Commune d'Adminville

Le 14/11/2024

Rapport à l'attention de
Monsieur le Directeur Général des Services

L'exemplaire de l'administration
communale en matière de transition écologique

Références juridiques :

- décret n° 2020-1547 du 09/12/2020
- décret n° 2021-254 du 09/03/2021
- loi Climat et résilience du 22/08/2021

La question du changement climatique s'impose dans le quotidien de tous depuis maintenant plusieurs années. A la fois sujet politique et scientifique, cette réalité vient désormais s'imposer de manière concrète dans la vie de toute la société. Au même titre que les entreprises, les collectivités locales sont amenées à mener une réflexion sur ce que les évolutions climatiques doivent leur amener à faire évoluer, au sein même de leurs

...1/1

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

organisations.

Mues par des intérêts collectifs mais aussi par l'intérêt particulier de tous les individus qui les composent, les collectivités portent par ailleurs une responsabilité supplémentaire qui est de donner l'exemple. En effet, les collectivités sont une strate administrative proche de la population qui est en lien permanent avec ses administrés. A travers leurs actions, elles donnent ainsi le pas du changement et de l'adaptation.

Le degré de priorité de la transition écologique est d'ailleurs révélateur de l'importance du sujet pour les collectivités : ainsi, 35% des directeurs généraux des services le jugent élevé, et de nombreuses collectivités sont d'ores et déjà engagées dans des démarches de changement.

A travers cette note, je m'attacherai dans un premier temps à poser un état des lieux de la prise en compte de cet enjeu par les collectivités locales (I), avant de formuler une proposition concrète de stratégie de transition pour notre collectivité (II).

I - Face au changement climatique : les collectivités locales au-devant d'une transition inévitable :

Les collectivités locales sont en prise directe avec des événements climatiques ayant un impact concret parfois quotidien selon les territoires : sécheresse, canicules, feux de forêt etc. Elles sont donc en réflexion, pour certaines depuis de nombreuses années, pour faire évoluer leurs pratiques et s'adapter à ces évolutions, tant sur

un plan collectif qu'individuel (A). Mais ce constat doit être nuancé, la prise en compte du sujet restant parfois insuffisante (B).

A - Une adaptation qui s'impose à l'ensemble de la société

1) Une transition qui vient bousculer des habitudes

La transition écologique est un enjeu qui s'impose à tous les secteurs. Celle-ci peut être définie comme un ensemble de mesures mises en œuvre par une entité (entreprise, administration...) pour lui permettre d'adapter l'exercice de son activité à de nouvelles réalités environnementales, tout en diminuant l'impact écologique de cette activité.

L'impact de cette évolution étant multisectoriel, il offre dans une certaine mesure une formidable opportunité d'évolution et de progrès. En effet, il ne s'agit pas ou plus d'une "lubie" portée par quelques rêveurs, mais bien d'un changement nécessaire face à une nouvelle réalité scientifique établie.

Ces évolutions viennent par ailleurs bousculer des organisations de travail parfois très cloisonnées. Dans des administrations rompues à une distribution des tâches très hiérarchisée et séparée entre services, les réflexions ne peuvent pas demeurer aussi étrangères les unes aux autres face aux impératifs climatiques. Il en va ainsi des travaux autour des villes de demain, où urbanistes et écologues doivent désormais travailler main dans la main.

2) A la croisée des comportements collectifs et individuels

De par les missions qui sont les leurs, les collectivités locales ont à gérer des services collectifs, offerts à une variété de public différents (âges, origines,

sensibilité au sujet etc.). Ces services sont assurés par des agents publics, eux-même acteurs de la transition écologique, à la fois en tant que représentant de la collectivité, mais aussi en tant qu'individu.

Les collectivités locales sont donc à la croisée des responsabilités sur le sujet : en tant que pourvoyeur de services d'une part, et en tant qu'employeur d'autre part. L'enjeu pour elles est donc de réussir à œuvrer dans un domaine sans négliger l'autre, cela d'autant plus qu'une exigence d'exemplarité s'impose à elle.

3) Des outils existant dont chaque acteur doit s'emparer :

Plusieurs textes réglementaires existent, qui sont autant de moyens, imposés ou non, pour les collectivités de prendre à bras le corps le sujet de la transition écologique. Il en est ainsi du décret n° 2020-1547 du 09/12/2020 relatif au versement du "forfait mobilité durables" dans la fonction publique territoriale. Véritable outil de management au service de mobilités plus saines, ce décret établit un cadre, qui doit être complété par l'assemblée délibérante de la collectivité, en vue de rembourser tout ou partie des frais engagés par les agents qui se tourneraient vers des modes de déplacements dits "doux".

Par ailleurs, le décret n° 2021-254 du 09/03/2021 prévoit quant à lui l'intégration de pourcentages prédéterminés de fournitures issues du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, dans le cadre des commandes publiques. Ce texte, renforcé par la loi "Climat et Résilience" du 22/08/2021, vient renforcer pour les collectivités la nécessité d'une réflexion, en amont de l'achat public, prenant en compte des objectifs de développement durable.

Si certaines de ces mesures s'imposent aux collectivités, d'autres sont de simples outils mis à



10937668449

Concours / Examen : ATTACHÉ
Session : 2024 Type : Interne
Spécialité : Administration générale
Epreuve : Rapport

disposition par le législateur. Il appartient donc à chaque collectivité de s'en emparer et de les faire siennes en les intégrant à sa stratégie de transition, faute de quoi leur effet reste nul.

B - Un état des lieux en demi-teinte :

1) Une prise en compte du sujet encore parfois insuffisante

Si la réalité du changement climatique est désormais universellement intégrée, la manière dont chaque organisation s'y adapte reste variable. Ainsi, les collectivités locales sont pour l'instant en deca des objectifs fixés par la stratégie nationale bas carbone et il serait nécessaire d'accélérer les mesures de transition.

On observe également de grandes disparités au niveau national. D'une part, certaines collectivités sont engagées dans des plans ambitieux couvrant plusieurs années, portant une vision du changement large et à long terme. Par ailleurs, on constate que près de 40% des collectivités n'ont pas encore agi de manière concrète.

La dimension stratégique du sujet est centrale

.../M.

et elle vient mettre en évidence la nécessité d'une réflexion sur les compétences dont ont besoin les collectivités face à ces défis. Il s'agit de revoir complètement la manière dont les projets sont conçus et mis en œuvre, et cela impose de faire preuve de créativité et d'ambition.

2) Des initiatives riches et porteuses d'espoirs :

A l'instar de la commune de Marseille, certaines collectivités se sont emparées du sujet à bras le corps, mettant en œuvre des plans ambitieux comportant des volets complémentaires. De la sobriété énergétique à l'alimentation durable, en passant par les déplacements, elles élaborent des stratégies complètes, comportant à la fois des actions concrètes de réduction des déchets, par exemple, ou encore de formation des agents et de sensibilisation du public aux questions de transition écologique.

Ces projets complets riches ont notamment pour mérite de permettre une réflexion de la part des collectivités et de leurs agents sur la question des valeurs qui sont les leurs. Naît alors une opportunité de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs autour de notions chères à chacun, qui peuvent parfois se perdre dans la routine du quotidien.

II - Face au changement climatique : faire entrer la commune dans une démarche active et responsable

Afin de prendre pleinement nos responsabilités en tant que collectivité actrice du changement, il sera nécessaire de penser soigneusement notre stratégie d'actions (A) et de procéder à sa mise en œuvre de manière réfléchie (B).

A - Une stratégie rigoureusement élaborée :

1) Poser un diagnostic précis :

Il sera nécessaire d'établir un diagnostic précis de la situation actuelle, cela afin de pouvoir déterminer de manière fine notre marche à suivre. Il conviendra que ce diagnostic soit aussi exhaustif que possible, compilant des données liées aux déplacements, aux consommations énergétiques, à la production de déchets, notamment.

Ces indicateurs seront par la suite observés, pour aviser de l'efficacité des mesures qui auront été retenues.

Afin de disposer par ailleurs de données plus "qualitatives", il conviendra de solliciter les agents de la collectivité, cette fois autour d'indicateurs liés à la qualité de vie au travail (stress, déplacements, troubles physiques etc.). Ces éléments viendront compléter les données quantitatives et nous donneront alors un panorama complet de la situation.

2) Créer des groupes de travail complémentaires :

Afin de pouvoir faire face à la charge de travail nécessaire à la transition de notre collectivité, il sera opportun de réunir d'une part un comité de

pilchage. Celui-ci comportera le maire, le DGS, le chargé de mission, le directeur des ressources humaines ainsi que l'adjoint au maire en charges des services techniques et des grands travaux. Ce comité se réunira une fois par mois et définira les grandes orientations du projet. Il rendra également compte au conseil municipal par la voix du maire.

Par ailleurs, un groupe de travail technique sera mis sur pied, cela pour faire des propositions concrètes d'actions puis en assurer la mise en œuvre. Il sera intéressant d'associer à ce groupe de travail, le DGS, le chargé de mission ainsi que l'ensemble des responsables de services. Afin de permettre un travail plus fin selon les sujets, il pourra se voir adjoint des groupes de travail thématiques.

3) Se fixer des objectifs complémentaires :

A court terme, les objectifs du projet se veulent très concrets et viseront à chercher des pistes d'économie et de rationalisation. Il s'agit par exemple d'économies d'énergie ou de mesures d'isolation des bâtiments.

A moyen terme, on cherchera à développer une dynamique humaine riche, fondée sur les valeurs du service public et sur la noblesse de l'exigence d'exemplarité que l'on s'imposera.

Enfin, à long terme, on verra l'ancrage de cette nouvelle dynamique dans les valeurs de notre collectivité. On cherchera un changement profond, durable, qui sera une source d'inspiration d'une part pour les agents et d'autre part pour les usagers.



10937668449

Concours / Examen : ATTACHÉ
Session : 2024 Type : Interne
Spécialité : Administration générale
Epreuve : Rapport

B - Une stratégie soigneusement mise en œuvre

1) Définir des actions ambitieuses :

Nonobstant le travail de réflexion qui sera mené par les groupes de travail, on peut d'ores et déjà se fixer des pistes de travail concrètes qui permettront d'amorcer le projet.

Ainsi, il conviendra rapidement de définir un cadre de commande publique prenant en compte les objectifs de développement durable. Cela passera par une formalisation dans une procédure, qui sera largement diffusée auprès des services.

La mise en œuvre du "Forfait mobilité durables" pourra elle aussi être rapidement lancée, permettant ainsi une visibilité rapide de la démarche qui aura été amorcée.

Enfin, des actions de formation des agents pourront être mises en place, en lien entre les services du CNFPT et le service formation de la collectivité. Celles-ci se voudront transversales, et chercheront à s'adresser aux agents de tous les services et de toutes les catégories.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

2) Se donner des moyens à la hauteur de l'enjeu

Afin de donner à ce projet ambitieux toutes les chances de réussite, il conviendra de lui allouer des moyens adaptés.

Sur le plan humain, le chargé de mission en place pourra assurer le lancement du projet. Il conviendra de trouver des relais internes, qui permettront de faire remonter les propositions des agents et qui assureront par la suite un rôle de diffusion de l'information.

Il conviendra le cas échéant de prévoir un budget en section de fonctionnement, en définissant le cas échéant des enveloppes dédiées aux différentes actions (forfait mobilités durables, actions de formations, etc.).

Enfin, selon les actions retenues, il pourra être nécessaire de prendre des délibérations définissant le détail de l'application de certaines mesures (forfait mobilités durables et nouveau).

3) Evaluer notre action pour en assurer l'efficacité

Il sera impératif, après le lancement du projet, de procéder à l'évaluation régulière des indicateurs qui auront été analysés dans le diagnostic initial. Ce travail devra être mené deux fois par an (voire plus souvent selon les besoins ou évolutions observées).

D'autre part, afin de garantir la pleine compréhension de la démarche, il sera impératif

d'assurer une large communication à l'initiative.
A la fois en interne (en direction des agents) et
en externe (en direction des usagers et plus large-
ment de la population), cela nous permettra de faire
œuvre de pédagogie et de transparence, dans le but
de susciter l'adhésion aux valeurs même du projet.

En conclusion, l'ambition de notre stratégie
d'adaptation au changement climatique est multiple.
A la fois impératif écologique et projet humain,
elle porte la promesse d'une évolution profonde de
notre collectivité, face à des défis multiples. Si
la tâche peut sembler complexe, elle s'inscrit pleinement
dans la mission des collectivités locales, qui au
quotidien, apportent des services aux usagers, avec
une exigence forte d'exemplarité et de justice.

